

Eglise Saint-Martin des Chaprais - Restauration du clocher - Engagement de l'opération - Choix d'un maître d'œuvre - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

Historique

« Cette église était primitivement située tout près du confluent du petit ruisseau de Brégille avec la rivière du Doubs. Elle occupait l'emplacement d'une abbaye de filles, fondée au VII^{ème} siècle et rapidement éteinte ; l'empereur Charles le Chauve avait annexé les propriétés de ce monastère au domaine des archevêques de Besançon. L'église, sous le vocable de Saint-Martin, était paroissiale pour les habitants du petit village de Brégille, tributaires du château que les archevêques avaient fait construire sur le monticule qu'occupe aujourd'hui le fort de Beaugard » (extraits de Besançon et ses environs, par A. CASTAN).

« L'ancienne église Saint-Martin de Brégille fut rasée par le général Marulaz lors du blocus autrichien de 1814. La guerre de 1870 étant terminée, il fut décidé de reconstruire une église.

En 1821, les travaux sont confiés à l'architecte Denis Lapret. Pour éviter toute nouvelle destruction, les leçons du siège récent de la ville ayant été retenues, il préféra reconstruire en-dehors des servitudes militaires. Le choix se porta sur le lieu-dit « le Pater ». Les travaux se sont achevés en 1825 et désormais, on ne désignera plus cette église que sous le vocable Saint-Martin des Chaprais. En 1927, face à la croissance de la population, agrandir l'église devient une nécessité. Les travaux sont confiés à l'architecte Nasousky, l'inventeur de la pierre artificielle (faite en ciment spécial, celui-ci étant coulé dans un moule). Nasousky transformera cette petite église de campagne en un vaste édifice néo-gothique et, pour ne pas tout démolir, il conservera l'ancienne église qui deviendra le transept de la nouvelle construction » (extraits de la Société Philatélique de Besançon - mai 2003).

En 1992, une campagne de travaux sur le clocher était engagée, liée à des désordres des enduits.

A la fin 2007, des chutes d'enduits en provenance du clocher conduisaient la Ville à mettre en place une protection de type pare-gravois au pourtour du clocher et à commander une mission de diagnostic de solidité au bureau de contrôle technique SOCOTEC. Les conclusions de ce dernier sont les suivantes : sur la base d'un examen visuel *« Nous ne notons aucune anomalie visuelle pouvant mettre en péril les ouvrages existants. Toutefois, des travaux de renforcement doivent être envisagés pour assurer la pérennité des ouvrages existants »* (extrait du rapport 161T0/08/1508 du 07/04/2008).

Programme des travaux

Le programme de travaux consiste en la restauration des éléments constitutifs de la structure du clocher permettant d'enlever l'échafaudage provisoire mis en place et faisant office de pare-gravois. Il pourrait être demandé au maître d'œuvre une solution alternative en matière de travaux à mener, c'est-à-dire la possibilité de définir un programme de travaux a minima à court terme et un programme complet de travaux.

A l'issue de la phase Diagnostic menée par le maître d'œuvre, il sera précisé la nature des travaux envisagés.

Dans le cadre d'un patrimoine ancien tel que l'Eglise Saint-Martin des Chaprais, le choix d'un maître d'œuvre spécialiste est requis pour traiter ce type d'ouvrage ; ce choix sera effectué après une mise en concurrence.

Coût prévisionnel global de l'opération

A ce jour, l'enveloppe financière du projet global de restauration du clocher de l'Eglise Saint- Martin des Chaprais est estimée entre 550 K€ et 600 K€ TTC. La part des études serait de l'ordre de 30 K€ à 40 K€ TTC.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21.324.2135.89133.33000 du budget principal.

Planning prévisionnel de l'opération

- Début 2010 : choix du maître d'œuvre
- 2010 : Tranche Etudes
 - o Phase Diagnostic 2 à 3 mois
 - o Phase Etudes et scénarios : 4 à 5 mois
- 4^{ème} trimestre 2010 : remise des études et décision d'engager les travaux.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- lancer l'opération et approuver le programme défini ci-dessus, son coût et son échéancier prévisionnel ;

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC) et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir cette opération, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis ;

- engager la 1^{ère} tranche de l'opération, c'est-à-dire la phase Etudes ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à lancer les consultations pour la réalisation de toute étude ou prestation nécessaire au bon déroulement de l'opération et à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.